



# Echos de Menars

Chers amis ménarsois,

Le printemps s'est officiellement déclaré le 20 mars dernier... si seulement il pouvait nous effacer la pandémie par la même occasion ! Gageons que la situation va s'améliorer et que les contraintes vont aller en diminuant avec l'effet des vaccinations.

C'est en tous cas le parti que nous avons pris pour cet été avec les événements majeurs : l'inauguration de la mairie le samedi matin 26 juin, la célébration du mercredi 14 juillet sur la place publique, le repas des séniors le dimanche 5 septembre. Les précisions concernant chaque événement vous seront communiquées en temps utile, étant entendu qu'ils ne seront confirmés que si les conditions réglementaires le permettent.

A la lecture des tableaux d'affichage, vous avez pu observer que le budget a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 8 mars dernier.

Je tiens à vous faire part de la philosophie qui l'inspire :

En terme d'investissements,

- les obligations qui s'imposent à nous pour adapter nos équipements à la future population que va générer le nouveau quartier des Coutures, notamment pour le restaurant scolaire qui ne peut plus rester dans l'actuelle salle des Charmilles, que ce soit en raison du nombre ou que ce soit en raison du respect des normes sanitaires très strictes, désignent clairement le premier projet sur lequel nous travaillons pour une livraison envisagée à la rentrée scolaire de septembre 2023

- la volonté de paysagement de notre commune qui, chaque année, marquera une étape dans un calendrier que nous avons déjà programmé jusqu'à la fin du mandat (par exemple pour cette année la sente qui relie le quartier des Coutures au centre du village).

En terme de fonctionnement,

- la charge de la masse salariale et l'accompagnement des missions habituelles avec un encadrement de plus en plus professionnalisé

- la volonté de dégager chaque année un excédent qui puisse venir abonder nos investissements en appui des emprunts pour lesquels nous gardons une position prudentielle. Michel Malfoy, notre premier adjoint, en charge des Finances et des Travaux, vous l'explique ci-après de manière détaillée.

Nos nouveaux locaux facilitant enfin les réunions, se sont tenus les Comités et Commissions "Population" et "Urbanisme" et à venir "Jeunesse" et "Mémoire ménarsoise". Sachez que notre deuxième trimestre va être consacré à l'étude du nouveau restaurant scolaire pour définir, avec l'aide du CAUE (Cabinet Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) le cahier des charges correspondant à la nouvelle structure positionnée sur le terrain des Charmilles. Ce qui permettra à l'issue de ce premier projet d'entamer le second avec la restauration de la salle des Charmilles pour lui rendre sa vocation initiale de maison des Associations où celles-ci pourront enfin retrouver la pleine autonomie de leurs activités.

Dans les prochains Echos, nous vous donnerons des nouvelles en matière de résultats sur les fouilles archéologiques ainsi que sur le PLUi-HD dont nous avons remis la copie à Agglopolys il y a quelques jours.

Affichons tous ensemble optimisme et dynamisme et tant pis si nous devons en rabattre un peu sous l'effet des contraintes! Je vous souhaite à tous un bon mois d'avril à commencer par de Joyeuses Pâques !

Serge TOUZELET  
Maire de MENARS



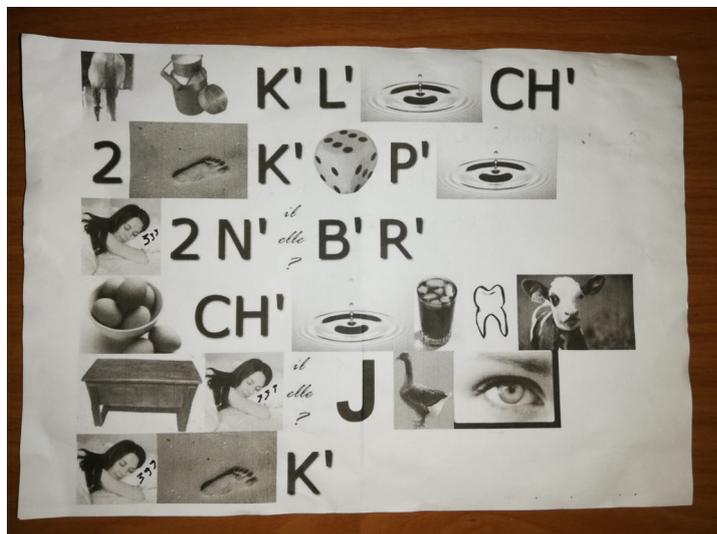
## Cantine :

Un rébus a été proposé pour fêter Pâques à tous les enfants de la cantine. Nous vous le soumettons et espérons que vous trouverez la solution aussi rapidement qu'eux !

Merci à l'équipe de la cantine pour cette bonne idée et pour avoir accueilli pendant quelques semaines des volatiles bien sympathiques.



JOYEUSES PAQUES  
A TOUS.



**Comptes 2020 - Budget 2021 de la commune :** L'exercice 2020 a été impacté par la crise du Covid. L'excédent brut de fonctionnement s'est légèrement tassé à 177,5 K€, laissant un excédent net, après remboursement du capital au titre des emprunts en cours, de 96 K€. Les dépenses d'investissement ont été largement dominées par le chantier mairie-école qui représente 84% des dépenses.

L'hypothèse de base du budget 2021 est un retour à la normale, en année pleine, de l'activité de la commune et de l'école avec cependant le maintien d'un contexte sanitaire contraignant. L'année 2021 devrait voir en matière de budget de fonctionnement une augmentation des dépenses à 602 K€ avec une baisse des recettes à 672 K€, soit une baisse de l'excédent brut de fonctionnement à 70 K€.

Le budget d'investissement de 704 K€ laisse encore une large place au chantier de rénovation de la mairie-école, à hauteur de 359 K€. Les autres postes de ce budget (345 K€), en dehors du report du déficit 2020 (25 K€) et du remboursement de capital au titre des emprunts en cours (83 K€), s'organisent autour des priorités suivantes : le relevage de tombes afin de récupérer de la place pour les futures sépultures, l'étude et le démarrage de la construction d'une nouvelle cantine, la rénovation des logements appartenant à la commune, l'aménagement intérieur de la mairie et l'acquisition de matériel/ mobilier pour l'école, la végétalisation de la nouvelle sente menant au quartier des Coutures.

**S**ecrétariat de mairie : Ouvert les mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 14 h à 16 h 30.

Tel : 02 54 46 81 25

Courriel : [mairie.menars@wanadoo.fr](mailto:mairie.menars@wanadoo.fr)

Site : [www.menars.fr](http://www.menars.fr)

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous



## Quartier des Coutures :

Aménagements de zones de croisements pour les véhicules de chantier sur le chemin du Pas St Martin réalisés par NEXITY.



Premiers "coups de pelles" des futures maisons du quartier des Coutures

## Inscriptions scolaires Ecole Victor Hugo :

**Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2021 ont commencé !**

Si votre enfant entre à l'école à la rentrée prochaine, vous pouvez dès à présent prendre contact avec la mairie de Ménars pour le dossier d'inscription, puis avec mme Saint-Paul, directrice, au 02.54.46.71.50.

Vous pouvez inscrire vos plus petits si ceux-ci ont 3 ans avant le 31 décembre 2021.

**A bientôt dans le RPI Ménars-Villerbon-Saint Denis !**



## Célébrations : Messes du secteur paroissial de FOSSE - VILLERBON en avril :

- Jeudi Saint 1 er avril célébration à 17 h à VILLEBAROU
- Vendredi Saint 2 avril chemin de Croix à 14 h à MENARS
- Samedi Saint 3 avril office de la Vigile Pascale à 16 h 30 à VILLEBAROU
- Dimanche de PÂQUES 4 avril 2021 messe à 10 h 30 à VILLEBAROU
- Samedi 10 - 17 - 24 avril 2021 messes anticipées à 16 h 30 à St DENIS S/ LOIRE
- Dimanche 11 - 18 - 25 avril 2021 messes à 10 h 30 à VILLEBAROU

**Cantine** : Corinne a mis en place une page Facebook pour présenter menus et animations de notre cantine. Venez la consulter :

« [la-cantine-de-Menars](#) ».



**Urgences médicales:**

**Pharmacies** : Appeler le 3237 et indiquer sa commune

**Médecins** : en cas d'urgence, appeler le SAMU (le 15)

**Centre anti-poison** : Appeler le 02 41 48 21 21

**Kinésithérapeutes** : Soins respiratoires d'urgence : Appeler le 02 54 56 84 84

**Chirurgiens-dentistes** : Dimanches et jours fériés : Appeler le 07 49 28 53 08



## Messes dominicales :

- St Denis sur Loire le samedi à 16h30

- Villebarou le dimanche à 10 h 30.

<http://paroissedefosse.over-blog.com/>

BULLETIN MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
MÉNARS

« Échos de Ménars »

Mairie de Ménars – 41500 MENARS  
Edité par la Commune de Ménars  
Impression : Commune de Ménars

Directeur de la publication: Serge  
Touzelet

**Identifier son chat : une obligation légale.** L'obligation légale d'identifier son chat est en vigueur depuis le 1er janvier 2012. Les chats adoptés dans un refuge sont systématiquement identifiés. Le fichier I-CAD, géré par la Société d'identification des carnivores domestiques, contient le numéro de l'animal et les coordonnées de son propriétaire.

De nombreux chats continuent à ne pas être identifiés, les maîtres ne voyant pas l'utilité de cette démarche qui suppose un investissement financier d'environ 60 à 80 euros. Pourtant, c'est l'une des meilleures façons de retrouver son chat s'il fugue ou se perd. Le numéro unique attribué à l'animal permet aussi au maître de prouver son droit, en cas de vol. Si le chat est amené en fourrière, le défaut d'identification est sanctionné d'une amende de 750 euros.

Le tatouage constitue la méthode traditionnelle d'identification du chat. Il présente l'avantage d'être aisément repérable, même par une personne non équipée d'un dispositif de lecture de puce électronique. Le tatouage nécessite une anesthésie, de sorte qu'on le combine généralement à une autre intervention, comme la stérilisation. L'identification par tatouage se fait au niveau de l'oreille droite, mais peut aussi se pratiquer à la cuisse. Aujourd'hui, le vétérinaire propose plus souvent la pose d'une puce électronique. La puce ne peut être falsifiée, ce qui offre une garantie supplémentaire au propriétaire. Certains maîtres optent pour la pose d'une puce et un petit tatouage indiquant que l'animal est porteur d'un dispositif électronique d'identification.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A								M			
B					E						
C											
D										N	
E											
F											
G											
H											
I											
J											
K											

**Verticalement :** 1/ Parlementaires - Fleuve italien 2/ Enleva - Bois brûlé  
3/ Actions de rendre lisse 4/ Le matin - Virus dangereux 5/ Ce sont bientôt les élections 6/ Fondateur mythologique de Troie - autre nom de @  
7/ Verbe auxiliaire - Nation 8/ Sièges municipaux - Institut d'images 9/ Groupes de mots 10/ Voiture Citroen - Prénom anglais 11/ Beaucoup - Ville wallonne - Préposition de diplomes

## Les Mots Croisés d'Yves George

**Horizontalement :** A/ Celui du Loir et Cher nous est connu. B/ Silence corse  
C/ Maison d'édition française - Grand singe D/ Emploierons E/ Amas - Petit fleuve breton F/ Parlementaires G/ Avec "mater", de grandes œuvres musicales - Arrêt ! H/ Fabricant de lubrifiants - Institut gérant l'audiovisuel I/ Tri J/ Plaças - Prénom féminin K/ Prénom indéfini - Stabilités constantes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	A	S	S	O	C	I	A	T	I	O	N
B	S	P	O	T		N	P		S	U	A
C	L	O	S	A	N	G	E	S		T	
D	M	R		R	U		L	O	I	R	E
E		T	O	I	S	E		I	N	E	S
F	A	S	P	E		S	T	R	E	S	S
G	M		E	S		T	E	E	S		E
H	I		R		R		C	E	P	E	S
I	T	R	A	C	A	S		S	E	T	
J	I		S	O	S	I	E		R	A	T
K	E	T		T	A	S		S	E	T	E